



## COMPTE-RENDU DU 26 OCTOBRE 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 14

L'an deux mille vingt et un, le vingt six octobre à dix neuf heures  
le Conseil Municipal de la Commune de TESSON, dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence  
de M. Laurent MORICHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 octobre 2021

### PRÉSENTS :

M. Laurent MORICHON, M. Alain GENEUVRE, M. Gérard BOUTON, M. Mathieu FAVRIAU, Mme Isabelle JOGUET, M. Jacques DUBOIS, M. Laurent ETOUR-NEAU, M. Régis BRANGER, M. David BAUDRY, Mme Elise BRÉMONT, Mme Anne-Marie MARTIN, Mme Sabrina MENAND BOUNNE, Mme Frédérique TRASSARD

### ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mme Isabelle MONNET donne pouvoir à M. Mathieu FAVRIAU

ABSENTS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Mathieu FAVRIAU

### Ordre du jour :

1.- DM pour apporter crédit au (681700) pour constatation de créances douteuses

2.- Demande de subvention issue du produit des amendes de police perçu en 2020 auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime, Direction des Infrastructures pour achat de panneaux de signalisation annule et remplace la DELIB 09-2021-08

**1.- DM pour apporter crédit au (681700) pour constatation de créances douteuses**

***Décision modificative budget principal pour apporter crédit au 6817 pour constatation de créances douteuses pris sur le 022 dépenses imprévues***

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'ouvrir des crédits au 6817 pour constatation de créances douteuses

<b>DEPENSES (Fonctionnement)</b>		<b>RECETTES (Fonctionnement)</b>	
<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>
Article 6817 :	2000.00 €		
Article 022 :	- 2000.00 €		
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>00.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>00.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VOTE à l'unanimité** cette décision modificative.

**2.- Demande de subvention issue du produit des amendes de police perçu en 2020 auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime, Direction des Infrastructures pour achat de panneaux de signalisation annule et remplace la DELIB 09-2021-08**

Le programme de la Direction des Infrastructures visant à répartir les amendes de police perçues en 2020 est reconduit pour 2021. **Monsieur le Maire** rappelle au conseil municipal que des opérations éligibles à ce fonds seront menées par la commune et en présente le coût total et le plan de financement.

<b>OPÉRATIONS A RÉALISER</b>	<b>COÛT HT</b>
Achat panneaux signalisation (voir devis)	1128,00 €
Peinture marquages au sol (voir devis)	995,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>2123,30 €</b>

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES 40 %	849,32 €
FONDS PROPRES DE LA COMMUNE 60 %	1273,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>2123,30 €</b>

**Le conseil municipal**

**ACCEPTE à l'unanimité et AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter une subvention issue du produit des amendes de police perçu en 2020 auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime, Direction des Infrastructures Service Maîtrise d'Ouvrage Routes et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée.**